

OBJET DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
D'UN DELAISSE DU CHEMIN BAILLY A LA MONTAGNE


Suite à l'aménagement d'un giratoire entre la Route des Palmiers et le Chemin Bailly à la Montagne 8ème, la portion finale du Chemin Bailly a été modifiée et un tronçon d'environ 40 m s'est trouvé désaffecté.

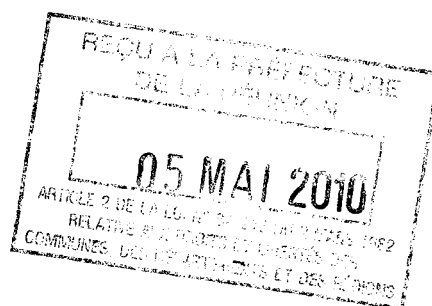
La SODIAC, aménageur des parcelles BZ 85 (partie), 86 et 1092 (partie) contiguës, souhaite utiliser ce délaissé dans le cadre de ce projet de logements.

L'enquête publique préalable s'est déroulée du 6 au 20 avril 2010 inclus et n'a entraîné aucune objection de la part des administrés venus consulter le dossier.

Aussi, et compte tenu du rapport favorable du Commissaire Enquêteur, je vous propose de vous prononcer favorablement sur ce projet de déclassement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE



OBJET DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
D'UN DELAISSE DU CHEMIN BAILLY A LA MONTAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 au 20 avril 2010 inclus ;

Vu le RAPPORT N° 10/2-31 du Maire ;

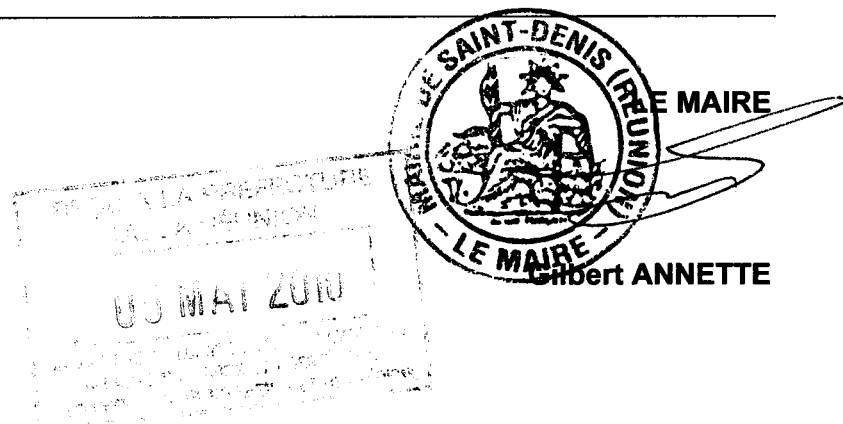
Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Prononce le déclassement de la voirie communale du délaissé du Chemin Bailly, aujourd'hui désaffecté, dans sa jonction avec la Route des Palmiers, sur une longueur de 40 m environ.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 3 MAI 2010





PLAN DE SITUATION

ECHELLE : 1/1500



Lieu dit : la Montagne

Déclassement du domaine public
d'un délaissé du chemin Bailly